

## Y aurait-il en France un ministère du développement non solidaire ?

**Paris, le jeudi 27 mars 2008 – Dans le cadre du remaniement ministériel du 18 mars dernier, le « co-développement » a été rebaptisé subrepticement « développement solidaire » dans l'intitulé du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Ce glissement sémantique n'a rien d'anodin et confirme l'intrication grandissante entre la coopération pour le développement des pays du Sud et la maîtrise des flux migratoires.**

Le traitement conjoint des thèmes de l'immigration et de la coopération devient une tendance lourde en Europe. La Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement qui s'est tenue à Rabat en juillet 2006 a d'ailleurs conduit à la formalisation de la doctrine visant à lier les deux thèmes. Une nouvelle conférence sera organisée en octobre 2008, alors que la France assumera la présidence de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la nouvelle attribution du ministère de M. Brice Hortefeux, qui passe du « co-développement » au « développement solidaire » est révélateur du rôle croissant que cherche à jouer ce ministère dans la politique de coopération au développement de la France.

Les actions de développement ne doivent être ni un moyen de pression sur les migrants, établis dans notre pays, ni une monnaie d'échange dans la négociation d'accords bilatéraux.

Comme le rappelle Jean-Louis Vielajus, vice-président de Coordination SUD : « *Le phénomène migratoire actuel est largement lié à la misère qui frappe les populations des pays du Sud. Pour s'attaquer efficacement au défi de la misère, la coopération au développement doit se centrer sur les solutions à apporter aux processus d'exclusion économique et sociale. Cela implique qu'elle continue à relever d'un département ministériel spécifique, en l'occurrence, le Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération et de lui seul, contrairement à ce que laisse entendre ce remaniement* ».

La politique française de coopération au développement fait actuellement l'objet d'évaluations dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et de la mission du Livre Blanc. La France ne doit pas rater cette occasion de clarifier les objectifs de sa politique de coopération au développement qui ne doivent, en aucun cas, être brouillés par sa politique d'immigration.

\*\*\*\*\*

### **Contacts presse**

**Céline Vatier** – 01 44 72 03 78 – [vatier@coordinationsud.org](mailto:vatier@coordinationsud.org)

**Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement** - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui six collectifs d'ONG (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) et plus de 130 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer. [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)